

APPAREIL PERMETTANT DE VÉRIFIER LA RÉFLEXION DES CHOCS

FICHE N° 9088

Période de fabrication : -
Fabricant : fabricant non renseigné
Domaines : Physique
Sous-domaines : Mécanique
Organisme : musée Crozatier
Ville : le Puy-en-Velay
Modèle :
Matériaux :

Description

Cet appareil permettant de vérifier la réflexion des chocs est composé d'un plateau semi-circulaire portée par trois vis réglables. L'horizontalité peut être vérifiée avec un niveau à bulle sur le plateau. La circonférence du plateau est divisée de 0 à 90 degrés dans les deux sens. Au centre se trouve un plan vertical en bois, placé perpendiculairement à la ligne 0 du demi-cercle gradué. Deux pièces métalliques sont mobiles autour de la circonférence, leur axe étant toujours dirigé suivant un rayon : un petit canon à ressort et un cylindre creux pour recueillir la bille.

Utilisation

Cet appareil permet de vérifier la loi de réflexion des chocs : l'angle de réflexion est égale à l'angle d'incidence. Pour faire l'expérience, on dispose le canon et le cylindre réceptacle de telle sorte que leurs axes forment avec la ligne 0 des angles égaux. On introduit une bille en ivoire dans le canon, et au moyen du ressort dont il est muni, on la lance contre le plan vertical. En frappant ce dernier, elle est réfléchié suivant un angle égal à son angle d'incidence, et revient se loger dans le cylindre réceptacle.







Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Appareil permettant de vérifier la réflexion des chocs (fabricant non renseigné), <https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=13872>, consulté le 2026-07-27